RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2010 B 06291
Numéro SIREN : 524 958 550
Nom ou dénomination : CONVERGENCE

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2019 sous le numéro de dépôt 35263

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre : dépôt N°35263 en date du 09/08/2019

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
- 9 AOUT 2019
DEPOT N° 35263

GROUPE CONVERGENCE

COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE DU

1er JANVIER 2018 AU 31 DECEMBRE 2018

SOMMAIRE

		N° PAGE
	BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2018	1 / 2
	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018	3 / 4
	ANNEXE	
1-	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	5
2 -	PRINCIPES DE CONSOLIDATION ET METHODES D'EVALUATION	6/7/8
3 -	DETAIL DE CERTAINS POSTES DU BILAN	
	3.1 Ecart d'acquisition	9
	3.2 Impôts différés	10
4 -	INFORMATIONS DIVERSES	11
	4.1 Echéancier des emprunts et dettes financières	
	4.2 Effectif	
	4.3 Engagements hors bilan	
5 -	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	12

CONSOLIDATION SOCIETE CONVERGENCE
92600 ASNIERES SUR SEINE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement	29 119	29 119				
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	45 295	31 185	14 110	446	13 664	NS
	Fonds commercial (1)	17 790 421		17 790 421	17 790 421		
	Autres immobilisations incorporelles	14 429	11 330	3 099	3 632	533-	14.68-
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	46 417	13 487	32 930	930	32 001	NS
	Installations techniques, matériel et outillage	816 622	687 443	129 180	127 480	1 699	1.33
	Autres immobilisations corporelles	2 076 010	983 338	1 092 672	695 375	397 297	57.13
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	189		189	30 189	30 000-	99.37-
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	6 800		6 800	6 800		
	Prêts	89 902		89 902	89 902		
	Autres immobilisations financières	152 512		152 512	153 063	550-	0.36-
	Total II	21 067 718	1 755 903	19 311 815	18 898 237	413 578	2.19
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	251 558		251 558	355 232	103 674-	29.18-
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	13 546 447	234 608	13 311 839	12 913 661	398 177	3.08
	Autres créances	4 762 037		4 762 037	4 285 480	476 557	11.12
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	13 621		13 621	13 669	48-	0.35-
	Disponibilités	1 937 721		1 937 721	4 755 731	2 818 010-	59.26-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	204 177		204 177	192 573	11 604	6.03
	Total III	20 715 561	234 608	20 480 952	22 516 346	2 035 393-	9.04-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	41 783 278	1 990 511	39 792 767	41 414 582	1 621 815-	3.92-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

CONSOLIDATION SOCIETE CONVERGENCE
92600 ASNIERES SUR SEINE

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 6 612 465)	6 612 465	7 230 203	617 738-	8.54-
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	188 498	254 291	65 793-	25.87-
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	7 579 322	4 329 638	3 249 684	75.06
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 578 758	3 974 595	2 395 837-	60.28-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	363 056	363 056		
	Total I	16 322 100	16 151 785	170 315	1.05
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	256 236	234 894	21 342	9.09
	Provisions pour charges	45 903	34 414	11 489	33.38
	Total III	302 139	269 308	32 831	12.19
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 178 857	1 474 124	295 268-	20.03-
	Concours bancaires courants	140 347	1 250 992	1 110 645-	88.78-
	Emprunts et dettes financières diverses	480 164	1 366 341	886 177-	64.86-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	26 274	1 928	24 347	NS
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 663 797	2 040 412	376 615-	18.46-
	Dettes fiscales et sociales	13 552 760	14 245 495	692 735-	4.86-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	156 796-	156 795-	1-	0.00-
	Autres dettes	6 238 808	4 658 919	1 579 889	33.91
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	44 319	112 075	67 756-	60.46-
	Total IV	23 168 528	24 993 489	1 824 961-	7.30-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	39 792 767	41 414 582	1 621 815-	3.92-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

Dossier N° CCONVE en Euros.

CONSOLIDATION SOCIETE CONVERGENCE
92600 ASNIERES SUR SEINE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	230 175		230 175	224 215	5 960	2.66
Production vendue de biens						
Production vendue de services	61 185 071		61 185 071	60 038 499	1 146 572	1.91
Chiffre d'affaires NET	61 415 246		61 415 246	60 262 714	1 152 532	1.91
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			91 189	172 061	80 872-	47.00-
Autres produits			443 571	357 116	86 456	24.21
			5 864	7 790	1 926-	24.72-
Total des Produits d'exploitation (I)			61 955 870	60 799 680	1 156 190	1.90
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)			4 854	250 244	245 390-	98.06-
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 204 984	1 246 338	41 354-	3.32-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			9 237 013	8 350 518	886 495	10.62
Impôts, taxes et versements assimilés			1 982 038	1 675 103	306 936	18.32
Salaires et traitements			39 681 968	38 065 841	1 616 127	4.25
Charges sociales			7 135 452	5 990 520	1 144 932	19.11
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			327 847	202 234	125 614	62.11
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			107 818	11 052	96 766	875.58
Dotations aux provisions			97 507	44 729	52 778	118.00
Autres charges			388 486	'282 251	106 235	37.64
Total des Charges d'exploitation (II)			60 167 968	56 118 829	4 049 139	7.22
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 787 903	4 680 851	2 892 948-	61.80-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

CONSOLIDATION SOCIETE CONVERGENCE
92600 ASNIERES SUR SEINE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	2	2	0-	6.25-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	2 716	925	1 790	193.48
Autres intérêts et produits assimilés (3)	60 591	72 637	12 046-	16.58-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2		2	
Total V	63 311	73 565	10 254-	13.94-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	149 456	185 589	36 133-	19.47-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	149 456	185 589	36 133-	19.47-
2. Résultat financier (V-VI)	86 145-	112 024-	25 880	23.10
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 701 758	4 568 827	2 867 069-	62.75-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	109 861	970 830	860 969-	88.68-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	31 110	15 017	16 093	107.17
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		56 543	56 543-	100.00-
Total VII	140 971	1 042 390	901 418-	86.48-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	184 270	687 601	503 331-	73.20-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	11 572	37 643	26 071-	69.26-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 000	28 814	24 814-	86.12-
Total VIII	199 842	754 058	554 216-	73.50-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	58 871-	288 331	347 202-	120.42-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	64 129	882 563	818 434-	92.73-
Total des produits (I+III+V+VII)	62 160 152	61 915 634	244 518	0.39
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	60 581 395	57 941 040	2 640 355	4.56
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 578 758	3 974 595	2 395 837-	60.28-
* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier	175 443	164 941		
: Redevance de crédit bail immobilier				

(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

CONVERGENCE - 7 rue du Bois 92600 Asnières sur Seine - Siret 524 958 550 00013

1.1 - Liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation

Sociétés (nom, siège, n° SIREN)	% contrôle du groupe	%intérêt du groupe	Méthode (1)
PUISSANCE 5 S.A.S. 7, rue du Bois, 92600 Asnières 414 501 627 00031	100		IG
L.N.I.R. SAS 9, rue des Sabons , 91540 ECHARCON 310 996 939 00065	100		IG
L.P.N. SAS 9, rue des Sabons , 91540 ECHARCON 315 982 470 00066	100		IG
GSA SARL 7, rue du Bois 92600 Asnières 833 137 128 00017	100		IG
S.G.N.E. SAS 9, rue des Sablons, 91540 ECHARCON 303 354 732 00040	100		IG
BERNARD BAUMONT NETTOYAGE SAS 9 rue des Sablons 91540 ECHARCON 722 047 511 00083	100		IG
PRO 5 SARL 9 rue des Sablons 91540 ECHARCON 833 227 515 00016	100		IG
PRO PEIX SARL 9 rue des Sablons 91540 ECHARCON 833 193 899 00014	100		IG
PRISME PROPRETE GIE 9 rue des Sablons 91540 ECHARCON 807 973 482 00019	100		IG
AMJ PROPRETE SAS 12 rue Lavoisier 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE 450 513 676 00038	100		IG
ACF SAS 7 rue du Bois 92600 Asnières sur Seine 383 572 237 00030	100		IG
GLOBAL SERVICES SAS 12 rue Lavoisier 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE 399 933 159 00077	100		IG
ORGANET SAS 12 rue Lavoisier 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE 332 391 566 00088	100		IG
M.H.P. S.A.S. 9 rue des Sablons 91540 ECHARCON RCS EVRY : 480 100 007	100		IG
PUISSANCES-SERVINCO S.A.S. 7 rue du Bois 92600 Asnières sur Seine RCS NANTERRE : 501 734 453	100		IG
EXTERNALIS MAINTENANCE ET SERVICES S.A.S. 12 rue Lavoisier 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE 417.926.169.00042	100		IG
PERFECT SERVICES S.A.S. 9 rue des Sablons 91540 ECHARCON RCS EVRY : 509 108 353	100		IG
PERFECT NETTOYAGE S.A.S. 9 rue des Sablons 91540 ECHARCON RCS EVRY : 572 095 909	100		IG
PUISSANCE 5 SANTE AU TRAVAIL S.A.R.L. 12 rue Lavoisier 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE 390.305.803.00046	100		IG

(1) IG : intégration globale, IP : intégration proportionnelle, ME : mise en équivalence

2 - PRINCIPES DE CONSOLIDATION ET METHODES D'EVALUATION

2.1 - Généralités

Les comptes consolidés du Groupe CONVERGENCE sont établis conformément aux dispositions de la Loi du 3 janvier 1985 et de son décret d'application du 17 février 1986.
Ils ont été établis à partir de comptes de la société CONVERGENCE et de ses filiales arrêtés au 31 décembre 2018 pour une période de 12 mois.

2.2 - Principes de consolidation - Périmètre

Les filiales dont la société CONVERGENCE détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote ont été consolidées en intégration globale.
Après éliminations des opérations intra-groupe, les comptes des filiales concernées sont repris à 100 % poste par poste.

2.3 - Retraitements et méthodes d'évaluation

Les comptes sociaux des sociétés consolidées sont retraités préalablement à leur consolidation, notamment sur les points suivants :

2.3.1 - **Provisions réglementées**

L'incidence sur les comptes consolidés des mouvements sur les provisions réglementées est éliminée sauf frais d'acquisition de titres.

2.3.2 - **Impôt sur les bénéfices**

Des impôts différés sont comptabilisés à l'actif dans le poste < autres créances >, au titre, d'une part, des différences temporaires nées des décalages entre la constation comptable d'un produit ou d'une charge et leur prise en compte pour la détermination du résultat fiscal, et d'autre part, des déficits fiscaux reportables des sociétés consolidées.
Les comptes au 31 décembre 2018 enregistrent la variation de cette évaluation au regard des exercices antérieurs,

2.3.3 - Immobilisations incorporelles

La totalité des dépenses en matière de Recherche et Développement sont maintenues en charges de l'exercice.

2.3.4 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés suivant leur durée d'utilisation estimée et en considération des conditions d'exploitation :

- matériel et outillage industriels	3 à 8 ans
- autres matériels :mobiliers, installations générales et agencements	5 à 10 ans

2.3.5 - Titres de participation

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'achat.
En cas de cession, les plus ou moins-values sont calculées selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

2.3.6 - Stocks et en cours

Les stocks et travaux en cours sont valorisés au coût d'acquisition moyen pondéré ou au coût de production moyen pondéré.
Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur actuelle des stocks et en cours est inférieure à leur coût de revient.
Les profits internes sur les stocks et travaux en cours sont éliminés.

2.3.7 - Indemnités de départ en retraite

Il a été évalué et comptabilisé une provision pour indemnité de départ en retraite pour chacune des sociétés du Groupe dont la méthode de calcul a été précisée en intégrant une statistique du "turn-over" des personnels d'exploitation sur les trois derniers exercices.

2.4 - Consolidation proprement dite et écart d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante des capitaux propres à la date d'acquisition.
Les dispositions réglementaires recommandent d'affecter l'écart ainsi déterminé distinctement de la survaleur proprement dite. Les écarts d'acquisitions ont ainsi été affecté comme suit :

A la valeur de la clientèle pour 14.417.610 €. Pour pouvoir être ainsi dissocié l'élément incorporel doit remplir trois conditions :

- Etre identifiable,
- Etre contrôlé,
- Etre porteur d'avantage économique futur.

Les contrats commerciaux qui fondent la valeur des entreprises acquises remplissent l'ensemble de ces conditions. Les écarts d'acquisitions déterminés ont ainsi été affectés à la valeur de la clientèle et conformément à la réglementation n'ont fait l'objet d'aucun amortissement. La valeur de la clientèle fait l'objet d'un test de dépréciation adapté qui conduit à constater éventuellement une provision.

Faits caractéristiques :

07-2018 Assemblée générale extraordinaire

Constation de la réalisation de la réduction de capital décidée par les actionnaires le 06 juin 2018,
Rachat par CONVERGENCE des ses propres actions pour 1.408.443,00 euros
Le montant du prix de rachat est imputé :
Sur le capital pour 617.738,00 euros
Sur le report à nouveau pour 790.705,00 euros

3 - DETAIL DE CERTAINS POSTES DE BILAN

3.1 Ecart d'acquisition

SOCIETE	Situation nette acquise	Prix d'acquisition	Ecart d'acquisition	Ecart affecté	Ecart non affecté
PUISSANCE 5			3 725 726	3 725 726	0
diverses opérations			1 194 508	1 194 508	0
			1 433 615	1 433 615	0
					0
sous total			6 353 849	6 353 849	
LNIR	99 517	464 533	365 016	365 016	0
LPN + PROCLAIR	188 480	504 492	316 012	316 012	0
SGNE	187 863	557 365	369 502	369 502	0
BAUMONT	892 434	894 542	2 108	2 108	0
GSA	0	0	0	0	0
PRO5	0	0	0	0	0
PRO PEIX	0	0	0	0	0
PRISME PROPRETE	0	0	0	0	0
PUISSANCE5-SERVINCO	0	0	0	0	0
M.H.P.	-327 893	52 573	380 466	380 466	0
EXTERNALIS	453 247	706 302	253 055	253 055	0
AMJ PROPRETE (1)	1 366 293	4 395 645	3 029 352	3 029 352	0
Perfect Services - Perfect Nettoyage (2)	1 572 246	4 920 496	3 348 250	3 348 250	0
TOTAL	**4 432 187**	**12 495 948**	**14 417 610**	**14 417 610**	**0**

(1) Ecart d'acquisition dégagé par AMJ PROPRETE à l'occasion de l'acquisition des sociétés ORGANET, GLOBAL SERVICE, ACF

(2) Le fonds de commerce exploité par la société Perfect Nettoyage, figurant à son actif pour une valeur de 2.683 K€,
a été maintenu au bilan pour cette valeur, telle qu'elle figurait avant l'entrée de cette société dans le périmètre de consolidation.

3.2 Impôts Différés

	VARIATIONS EXERCICE 2017/2018														
	BAUMONT	LNIR	LPN	SGNE	Puissance 5	GSA	PRO PEIX	PRO5	AMJ	ACF	ORGANET	GLOBAL	PUISSANCE5 SERVINCO	MHP	SOUS TOTAL A REPORTER
provision congés payés	-100 707														-100 707
provision retraite	707	660	- 478	3 719	- 851	- 35	117	- 44	-124	-205	3 029	1 111	138	699	8 443
provision organic															0
effort construction															0
marge stocks cloture															0
prov TVTS															0
déficitits reportables															0
total	-100 000	660	-478	3 719	-851	-35	117	-44	-124	-205	3 029	1 111	138	699	-92 264
Dont impact s/réserves														0	0
Dont impact s/résultat	-28 000	185	-134	1 041	-238	-10	33	-12	-35	-57	848	311	39	196	-25 834
Dont impact s/écart acquis.															0

	SOUS TOTAL REPORT	VARIATIONS EXERCICE 2017/2018						TOTAL
		Exrternalis	Perfect Services	Perfect Nettoyage	Prisme Propreté	Convergence	P5 Santé au Travail	
provision congés payés	-100 707							-100 707
provision retraite	8 443	87	-709	2 319	0	1302	48	11 490
provision organic	0							0
effort construction	0							0
marge stocks cloture	0							0
prov TVTS	0							0
déficitits reportables	0					124347		124 347
total	-92 264	87	-709	2 319	0	125 649	48	35 130
Dont impact s/réserves	0	0	0	0				0
Dont impact s/résultat	-25 834	24	-199	649	0	35 182	13	9 836
Dont impact s/écart acquis.								

4 - INFORMATIONS DIVERSES

4.1 Echéancier des emprunts et dettes financières

	A - 1 an	A +1 et 5 ans	A + de 5 ans	TOTAL
Etablissements de crédits	614 758	564 099	0	1 178 856
Soldes créditeurs de banques	208 941	0	0	208 941

4.2 Effectif Moyen

	Effectif
Dirigeants	2
Cadres	19
Non Cadres Administratifs	25
Apprentis	0
Maîtrises	66
Non cadres Ouvriers	1920
TOTAL Equivalent temps plein	2032

4.3 Engagements hors bilan

NATURE	VALEUR	NATURE	VALEUR
Locations longue durée :		**Crédits baux :**	
Matériel chantier	2 420 214	Véhicules	316 128
Matériel de bureau et informatique	239 096	(véhicules/matériel chantier)	
véhicules	-	Matériel de bureau	-
		Intérêts des emprunts	-
TOTAL	2 659 310	TOTAL	316 128

5 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres consolidés au 31/12/2017	16 151 785
Variation Provisions Règlementées	0
Résultat part du groupe 2018	1 578 758
Rachat d'actions propres sur capital	-617 738
Rachat d'actions propres sur réserves	-790 705
Capitaux propres consolidés au 31/12/2018	**16 322 100**

Catherine SEGALINY EIRL
Commissaire aux Comptes
CRC PARIS
17 rue du Colisée
75008 PARIS
SIRET 344 290 903

DUPLA PARS SARL
Société de Commissaire aux Comptes
CRC PARIS
8 rue d'Athènes
75009 PARIS
SIRET 490 713 856

CONVERGENCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

au capital de 6 612 465 euros

7 rue du Bois
92600 ASNIERES
524 958 550 RCS NANTERRE

~~~~~~~~~~~~

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## SUR LES COMPTES CONSOLIDES

~~~~~~~~~~~~~~

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A l'Assemblée générale de la société «CONVERGENCE »

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société « CONVERGENCE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société, à la fin de l'exercice, de l'ensemble des personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

- ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés» du présent rapport.

- ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires, des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

A Paris, le 13 Juin 2019

Le commissaire aux comptes

Catherine SEGALINY

Le commissaire aux comptes
DUPLA PARS

Pierre JARROSSAY